

FINANCES

FIXATION DES TARIFS 2019 POUR L'UTILISATION DES COURTS DE TENNIS AU CLOS FLEURI

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre est sollicité pour l'utilisation des courts de tennis se situant dans l'enceinte du Clos Fleuri à Bray-Dunes.

Il est proposé de fixer un tarif à raison de 12,75 € de l'heure.

De plus, il est proposé de maintenir le tarif pour la location de ces terrains aux particuliers à raison de 6 € de l'heure par court et par personne.

Il est donc demandé aux membres du comité syndical de bien vouloir accepter cette tarification pour l'exercice 2019.

Avis favorable de la commission des finances du 26 septembre 2018.

Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les recettes seront imputées à l'article 752 du budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **15 OCT. 2018**

Fait à Dunkerque, le 4 octobre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 27 septembre 2018
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 octobre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Bernard WEISBECKER -
Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT.

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-Yves FREMONT –
Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine
VERLYNDE - Grégory EVRARD.